COLLÈGE DE
BOIS-DE-BOULOGNE

Procès-verbal de la 462e réunion régulière du comité exécutif du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le lundi 19 octobre 2020, à 12 h, à Montréal

---

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion du comité exécutif par le président M. Guy Dumais, directeur général, à 12 h 5. La réunion est tenue par moyen technologique, à l'aide de la plateforme Zoom.

Présences :	Mme	Pascale Sirard
	MM.	Benoit Desgroseillers
		Guy Dumais, président
		Jean Thibodeau
Absences :	Mmes	Audrey Laurin
		Mélanie Lussier
Invités :	Mme	Hélène Gingras, dir. DSA
	M.	Laurent Bédard, dir. DRITN
Secrétaire :	Mme	Anaïk Le Goff

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la 460e réunion régulière du 21 septembre 2020 et de la 461e réunion urgente du 29 septembre 2020
   - 3.1 Procès-verbal de la 460e réunion régulière
     - 3.1.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 460e réunion régulière
   - 3.2 Procès-verbal de la 461e réunion urgente
     - 3.2.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 461e réunion urgente
4. **Affaires institutionnelles**
   - 4.1 Résultats du sondage effectué par le conseil d'administration le 1er octobre 2019 (DOC.,CX,462e,2020,1354)
   - 4.2 Projet d'ordre du jour de la 349e assemblée régulière du conseil d'administration du 28 octobre 2020 (DOC.,CX,462e,2020,1355)
5. **Affaires administratives**
   - 5.1 Point d'information : Plan décennal des investissements 2020-2030
   - 5.2 Avancement des travaux relatifs à l'implantation des nouveaux progiciels de Skytech communications
6. Clôture

Il est proposé d'ajouter le point 4.3 *Adhésion à la convention concernant la reproduction d'œuvres dans les établissements d'enseignement collégial (Copibec)*.

Sur proposition de Jean Thibodeau, appuyée par Benoit Desgroseillers, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. Adoption des procès-verbaux de la 460e réunion régulière du 21 septembre 2020 et de la 461e réunion urgente du 29 septembre 2020

3.1 Procès-verbal de la 460e réunion régulière

Sur proposition de Pascale Sirard, appuyée par Benoit Desgroseillers, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 460e réunion régulière.

3.1.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 460e réunion régulière

Aucune question de la part des membres.

3.2 Procès-verbal de la 461e réunion urgente

Sur proposition de Jean Thibodeau, appuyée par Benoit Desgroseillers, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 461e réunion urgente.

3.2.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 461e réunion urgente

Aucune question de la part des membres.

4. Affaires institutionnelles

4.1 Résultats du sondage effectué par le conseil d'administration le 1er octobre 2019 (DOC.,CX,462e,2020,1354)

M. Jean Thibodeau commente les résultats du sondage effectué auprès des 14 membres présents à l'assemblée du conseil en octobre 2019, portant sur la perception de leurs fonctions de gouvernance. Il indique que le sondage se révèle positif. En effet, en moyenne, près de 59 % des membres perçoivent que les affaires du conseil se déroulent bien (réponses cotées 7 et plus sur un maximum de 10), ce qui est assez élevé, considérant que près de 30 % des membres ont choisi de ne pas se prononcer sur les questions abordées dans le questionnaire, étant nouvellement arrivés au conseil.

M. Thibodeau désire toutefois améliorer trois éléments soulevés lors du sondage : le premier, se rapportant à la définition de l'orientation stratégique de l'institution, de

ses objectifs et du plan de mise en œuvre, un deuxième concernant la conformité de la mise en œuvre avec la stratégie approuvée et l'évaluation des résultats, et un troisième portant sur l'identification et la gestion des risques de toute nature. Le président indique que puisque le plan stratégique est en élaboration, ces éléments pourront du même coup être améliorés.

M. Thibodeau relève ensuite les points positifs identifiés par les membres, tels la représentativité et la diversité des membres, le respect des individus, des opinions et la transparence ainsi que, relativement à l'exercice des responsabilités, la rigueur dans la reddition de compte et la qualité de la préparation des dossiers.

Parmi les éléments suggérés, par les répondants, dans une perspective d'amélioration, M. Thibodeau souligne l'établissement d'un plan de travail pour le conseil, la gestion des risques, la mise sur pied des trois comités de travail relevant du conseil, ainsi que l'implication du conseil dans le suivi du plan stratégique et des projets. Il considère ces suggestions comme très positives. Il propose de procéder à un deuxième sondage auprès membres, dont les résultats permettront de mesurer l'évolution de leur perception sur les fonctions du conseil.

M. Guy Dumais, directeur général, indique être en accord avec la présentation du président sur les résultats du sondage et croit également opportun de procéder à un nouveau sondage.

4.2 Projet d'ordre du jour de la 349e assemblée régulière du conseil d'administration du 28 octobre 2020 (DOC.,CX,462e,2020,1355)

Mme Anaïk Le Goff, secrétaire générale, fait part des résultats d'un sondage sur la disponibilité des membres du conseil, pour une modification de la date des assemblées. Elle indique que le sondage a révélé que la disponibilité la plus populaire est le mercredi à 17 h. Mme Le Goff présente ensuite le projet d'ordre du jour.

M. Guy Dumais, directeur général, explique les modifications apportées à la *Politique d'évaluation annuelle des hors cadres*, au point 6.3 de l'ordre du jour. De plus, quant au point 7.2 *Budget d'investissement initial*, M. Dumais rappelle que les sommes sont maintenant officielles et que le budget pourra être présenté. Finalement, il informe les membres que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a fait l'annonce d'une grande nouvelle, soit l'octroi d'une subvention pour le projet CodeLab – simulation d'entreprise en technologies de l'information. Ce projet pourra aller de l'avant.

À la demande de M. Laurent Bédard, directeur des ressources informationnelles et des technologies numériques, le point *7.5 Renouvellement des ordinateurs pour les bureaux du personnel enseignant et administratif* est ajouté.

4.3 Adhésion à la convention concernant la reproduction d'œuvres dans les établissements d'enseignement collégial (Copibec) – *Adoption* (DOC.,CX,462e,2020,1356-1357)

Mme Anaïk Le Goff, secrétaire générale, indique qu'une résolution est requise afin de mandater le directeur général de la Fédération des cégeps pour qu'il renouvelle l'entente avec COPIBEC pour une durée d'un an, jusqu'au 30 juin 2021, aux mêmes conditions que l'entente initiale de 3 ans. Celle-ci avait été approuvée par le comité exécutif en 2017.

Résolution nº 1625 **Adhésion à la convention concernant la reproduction d'œuvres dans les établissements d'enseignement collégial (Copibec)**

Attendu que l'entente intervenue avec la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec) concernant la reprographie d'œuvres imprimées dans les établissements d'enseignement de niveau collégial, entrée en vigueur le 1er juillet 2017, prendra fin le 30 juin 2020 ;

Attendu que le contexte créé par la pandémie de la COVID-19 et les mesures sanitaires gouvernementales prises afin de protéger la population rendaient très difficile la négociation d'une nouvelle entente concernant la reproduction d'œuvres dans les établissements d'enseignement collégial pour la période s'étendant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023 ;

Attendu que les parties à l'entente ont collectivement exprimé l'intention de prolonger la durée de la convention pour une année supplémentaire, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, au moyen d'un addenda, et qu'elles sont parvenues à une entente de principe à cette fin ;

Attendu l'adoption par le conseil des directions générales de la Fédération des cégeps, le 29 mai 2020, de l'entente de principe négociée relativement à la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial ;

Sur proposition de Benoit Desgroseillers, appuyée par Jean Thibodeau, il est résolu à l'unanimité,

d'adhérer à la convention concernant la reproduction d'œuvres dans les établissements d'enseignement collégial;

d'autoriser le président-directeur général de la Fédération des cégeps, monsieur Bernard Tremblay, à signer cette convention, pour et au nom du Collège de Bois-de-Boulogne.

ADOPTÉE
CX,462e,2020-10-19

5. Affaires administratives

5.1 Point d'information : Plan décennal des investissements 2020-2030

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, présente une liste des interventions requises pour l'entretien du parc immobilier du Collège. Elle souligne les éléments pour lesquels une demande d'allocation particulière a été transmise, aux gouvernements provincial et fédéral. Elle fait également remarquer les projets pour lesquels l'intervention est requise à court terme et indique qu'au niveau de l'AMT (amélioration, modification, transformation), une somme de 2 675 000 $ sur dix ans est prévue, alors qu'au niveau du maintien des installations, une somme de 23 621 000 $ est prévue.

En réponse à une question d'un membre, Mme Gingras indique que, bien qu'il soit difficile de comparer, les autres cégeps peuvent être avantagés par rapport au Collège puisqu'ils possèdent moins de surfaces extérieures mais plus de surfaces intérieures que le Collège. Or, l'aide financière pour l'entretien des immeubles est basée sur la surface intérieure des cégeps. La directrice ajoute que certaines interventions faites antérieurement au Collège n'ont pas été effectuées de façon optimale et doivent être actuellement reprises. Finalement, le parc immobilier, de par son âge, ne répond plus à certaines normes et une mise-à-jour doit être faite.

Des ajustements pourraient être apportés à ce tableau à la suite de la réunion du comité de vérification qui aura lieu le 21 octobre 2020.

5.2 Avancement des travaux relatifs à l'implantation des nouveaux progiciels de Skytech communications

M. Laurent Bédard, directeur des ressources informationnelles et des technologies numériques, fait part de l'avancement des travaux d'implantation des logiciels Clara RH paye et Clara Finance depuis avril dernier.

Il indique que l'implantation de Clara Finance est avancée. La mise en production a eu lieu le 1er juillet dernier. Des formations ont eu lieu en juin 2020 pour les employés ciblés. Les améliorations apportées sont très satisfaisantes et l'équipe de Skytech a offert un très bon service. La Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne doit bénéficier des mêmes changements. En décembre, d'autres formations auront lieu relativement au budget, ce qui mettra fin à l'implantation.

L'implantation de RH paye est plus complexe et comporte un échéancier serré qui a dû être repoussé de trois mois en raison de la surcharge des opérations de la Direction des ressources humaines et des conséquences de la Covid-19. La mise en production officielle est repoussée à la mi-mai 2021, ce qui ne laisse que quelques semaines entre celle-ci et la fin de l'utilisation du progiciel de COBA. M. Bédard estime être rendu à mi-chemin dans les séances de paramétrages et de formations pour l'implantation de ce progiciel.

Finalement, M. Bédard souligne l'importante charge de travail additionnelle pour les employés qui participent à l'implantation des progiciels, mais indique que les gestionnaires s'assurent du bien-être de leurs équipes.

M. Jean Thibodeau félicite les équipes qui doivent effectuer ce travail exigeant, lequel doit en plus se faire à distance en raison de la pandémie.

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, précise que l'année financière qui s'est terminée a été complétée uniquement avec l'ancien progiciel COBA.

6. Clôture

Sur proposition de Benoit Desgroseillers, la clôture de la réunion est prononcée par le président à 12 h 53.

Anaïk Le Goff Secrétariat général	Guy Dumais Président

ADOPTÉ

Suivi de la 460e réunion régulière du comité exécutif
tenue le lundi 21 septembre 2020, à 12 h

Dossier	Action prise
4.3 Recommandation au conseil d'administration : Modification au *Règlement nº 19 sur les droits de toute nature*	*Les modifications au Règlement nº 19 sur les droits de toute nature ont été adoptées par le conseil d'administration.*
5.2 Modifications au plan d'effectifs 2020-2021 – abolitions et créations de postes	*Le poste régulier à temps complet d'agent ou agente de soutien administratif au Service des ressources financières, secteur approvisionnement et reprographie, est toujours vacant.* *Le poste régulier à temps complet de technicien ou technicienne en administration au Service des ressources financières, est toujours vacant.*

Suivi de la 461e réunion urgente du comité exécutif
tenue le lundi 29 septembre 2020, à 18 h 45

Dossier	Action prise
2.1 Modification au plan d'effectifs 2020-2021 – création de poste	*Le poste régulier à temps complet de professionnel ou professionnelle en sécurité de l'information à la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques, est toujours vacant.*